

## Un trafiquant de drogue marocain condamné à sept ans de prison

15/02/2005

Ahmed Aznag, actuellement détenu à la maison d'arrêt de Bayonne, a également été condamné à 14 millions d'euros d'amende douanière, selon son avocat Me Cédric Remblière. Le deuxième chauffeur, Mohamed Qdidrat, qui était en détention à la maison d'arrêt de Mont-de-Marsan a été relaxé au "bénéfice du doute car le tribunal n'a pas pu formellement établir qu'il savait qu'il transportait des substances illicites", a indiqué son avocat Me Pierre-Olivier Dilhac.

Devant le tribunal, les deux prévenus ont nié avoir été au courant de la présence de la drogue dans la remorque du camion. C'est lors d'un contrôle "de routine" que les douaniers de Bayonne avaient découvert, en mai 2003, 7,385 tonnes de cannabis, représentant une valeur marchande de plus de 14 millions d'euros, cachées dans un camion frigorifique, à hauteur de Bénesse-Maremne sur l'A63, dans les Landes. Il s'agissait alors de la plus importante saisie de cette drogue sur route en France.

Le camion, immatriculé au Maroc, circulait dans le sens Maroc-France. Dans la remorque, les douaniers ont d'abord trouvé plus de 1.000 cartons de sardines congelées. Vérifiant le fond de la cargaison, les agents avaient été intrigués par la présence de cartons sans aucune indication, alors que ceux renfermant les sardines étaient bien identifiables. La drogue était dissimulée au milieu des emballages de sardines, dans 210 cartons, contenant chacun quatre ou cinq pains de résine.

Source : AFP

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=389>